

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FÉDÉRATION DES HAUTS-DE-SEINE

1<sup>er</sup> septembre 2023



## Issy-les-Moulineaux

### Les Socialistes isséens relaxés dans la procédure intentée par le maire André Santini et son adjoint Arthur Khandjian

Ce matin, le juge du Tribunal correctionnel de Nanterre a rendu sa décision quant aux accusations d'outrage formulées par MM. André Santini et Arthur Khandjian, l'un de ses adjoints, à l'encontre des élus d'opposition socialistes, membres du groupe municipal *Issy s'engage* à l'époque des faits.

Maud Joie Disic, Thomas Puijalon et Damien Baldin ont ainsi été relaxés aux motifs notamment qu'il « *entre dans le jeu des débats publics et démocratiques de pouvoir discuter des actions prises par les autorités en charge de diriger les affaires publiques* » et que « *l'opposition politique a pour droit d'interpeller sur la légitimité et l'opportunité des options* ».

En outre, André Santini et Arthur Khandjian sont condamnés à leur verser chacun 1.000€ et 500€ de dommages-intérêts, le Tribunal précisant que la somme est majorée pour André Santini au motif qu'il est un « *élu engagé de longue date en politique, ne pouvant ignorer les règles du débat démocratique et l'importance de ne pas entraver la libre expression, quand bien même celle-ci ne lui serait pas favorable dès lors qu'elle n'est pas outrageante* ».

« *Nous avons toujours défendu une autre politique. Nous sommes rassurés que la justice nous reconnaisse le droit de porter nos opinions dans le conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux sans être inquiétés. Nous avons défendu l'idée que nous ne savions pas ce qu'est juridiquement une « communauté religieuse ou nationale » sur notre territoire. Nous regrettons profondément que Monsieur Santini ait ainsi encombré la justice par cette procédure et nous ait muselés dans le débat démocratique. Il n'y a pas de pouvoir sain sans contre-pouvoirs* », déclarent **Maud Soria-Disic et Thomas Puijalon**.

« *C'est une victoire pour les élus socialistes isséens qui ont toujours fait preuve d'un grand courage, mais aussi pour tous les socialistes des Hauts-de-Seine. Nos élus siègent le plus souvent dans l'opposition dans les villes du département et doivent affronter des majorités de droite qui les méprisent, les invectivent et cherchent à les faire taire de toutes les manières, y compris avec des procédures baillonnées comme c'est le cas en l'espèce. Cette victoire et cette condamnation à des dommages et intérêts sont un message fort à l'intention de la droite altoséquanaise : ça suffit !* », déclare **Brice Gaillard, Premier Fédéral du Parti Socialiste des Hauts-de-Seine**.

